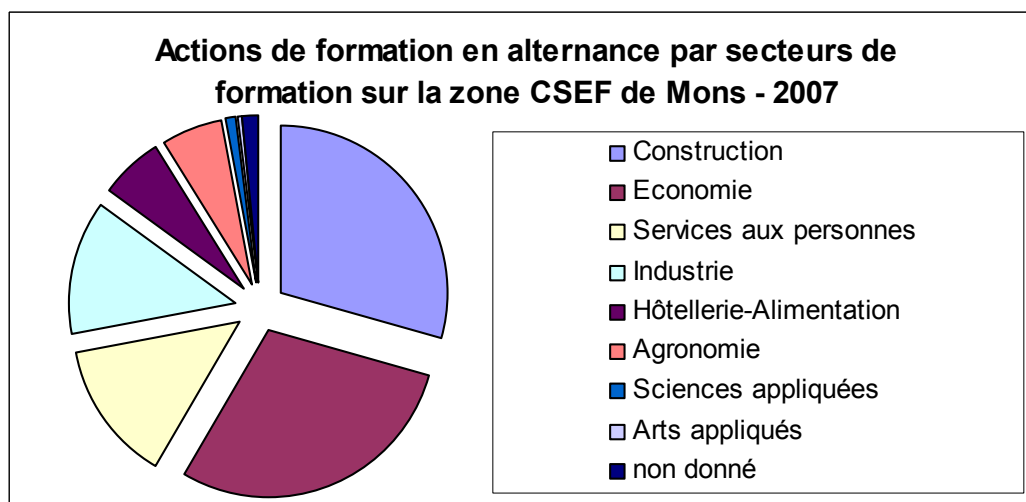


La filière de formation en alternance : analyse des dossiers soumis à l'avis du CSEF de Mons en 2007 et Etude d'insertion et de suivi longitudinal de l'ASBL SYSFAL.

En 2007, 679 actions de stage en entreprises, soit un nombre croissant par rapport aux années précédentes, ont été soumises à l'avis du CSEF de Mons. Ces actions, essentiellement présentées par les CEFA (Centre d'Education et de Formation en Alternance), ont permis à des jeunes d'acquérir une expérience pratique dans une diversité de métiers dans les secteurs de la construction, de l'HoReCa, de l'industrie, du commerce ou encore des soins et services aux personnes.

Le graphique ci-dessous, issu de l'analyse statistique des dossiers soumis en 2007 au CSEF de Mons, permet de visualiser la répartition des différentes actions de stage sur la zone de compétences du CSEF en fonction de la filière de formation suivie. La construction et l'économie sont les filières dans lesquelles on compte le plus d'actions de stage ces dernières années, avec en 2007, pour chacune d'entre elles, près de 30% des stages. Arrivent ensuite les secteurs de formation des services aux personnes et celui de l'industrie avec chacun 13% des actions. Le secteur de l'HoReCa arrive en cinquième position avec 6% des actions. La filière « économie » comprend essentiellement des formations de vendeurs ou assimilés. Celle des « services aux personnes » comprend, en majorité, des formations en coiffure, et celle de l'industrie concerne essentiellement les métiers de type mécanicien/garagiste.

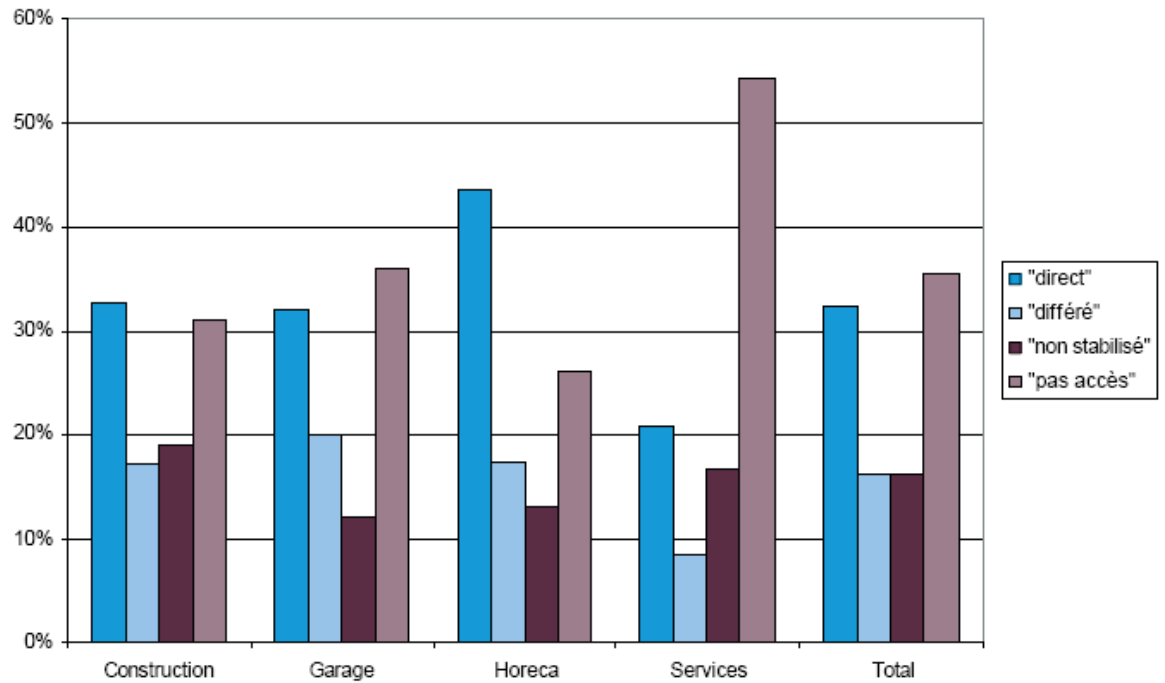


En complément des chiffres tirés des dossiers traités par le CSEF de Mons, l'étude d'insertion et de suivi longitudinal réalisée par l'a.s.b.l. Sysfal¹ (Secrétariat permanent de la formation en alternance) tire des constats intéressants mettant en exergue, entre autres, l'influence de la filière de formation sur les chances d'insertion à l'emploi. Ainsi, parmi les quatre principaux secteurs en Région Wallonne le secteur de l'HoReCa est celui qui offre le plus de chances d'insertion « directe » à l'emploi. L'accès direct à l'emploi correspond à une situation où le jeune ne connaît pas de période de plus de trois mois « hors emploi » endéans les 2 années consécutives à la sortie de l'enseignement en alternance². L'accès différé correspond à un accès à l'emploi après une période hors emploi endéans les deux ans après la sortie de l'enseignement. L'accès non stabilisé correspond à une situation où le jeune connaît une succession de période d'emploi et de non emploi durant les deux années qui suivent sa sortie de l'enseignement. Enfin, la modalité « pas d'accès » correspond à une situation où le jeune n'a eu accès à aucun emploi durant la période de référence.

¹ Synthèse de l'Etude d'insertion et de suivi longitudinal des apprenants issus des dispositifs de formation et d'enseignement en alternance en Région wallonne, Sysfal a.s.b.l., 2007

² Plus précisément, il s'agit de jeunes n'ayant connu aucune période hors emploi de plus de trois mois consécutifs entre le 3^{ème} et le 24^{ème} mois après la sortie de l'enseignement.

Indicateur synthétique d'insertion par filière, Région wallonne (Sysfal, 2007, p.25)



Toutefois, quelque soit la filière, l'obtention d'une qualification obtenue grâce au dispositif de l'alternance augmentent les chances d'insertion des jeunes à l'emploi par rapport à un jeune qui aurait suivi une filière sans obtenir de qualification ([voir l'étude Sysfal en détail](#)).